

CONSEIL MUNICIPAL du 27 SEPTEMBRE 2022 à 20 h 30

PROCES-VERBAL

✓ Présents : M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, M. GRANGE Mickaël, Mme Sandrine CHARVET-D'ALBERTO, Mme CANNARD Sophie, Mme CLERMIDY Christiane, M. SOLEILHAC Stéphane, M. LALE-DÉMOZ Marcel, Mme DUPRÉ Amandine, M. CLERC Jérôme.

✓ Absents : M. RAVISSE Philippe.

✓ Date des convocations : 20/09/2022

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Procès-verbal séance du 30 août 2022,
3. Délibération taux « taxe d'aménagement »,
4. Subvention de la région « fiche projet »,
5. Information « travaux de voirie »,
6. Information « requête devant le tribunal administratif »,
7. Opération « sentiers de nature »,
8. Questions diverses.

1. Secrétaire de séance : Mme Amandine DUPRÉ

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 AOÛT 2022

M. le Maire donne lecture du procès-verbal et apportent des précisions sur divers sujets, à savoir :

- Cheminement piétonnier, depuis la route de la Blanchère jusqu'à la route du Curtil Gallet : M. Mickaël Grange a contacté plusieurs terrassiers pour demander un devis. Il est précisé que le chemin devra avoir une largeur de 1m 20.

- M. le Maire donne lecture d'un mail d'une automobiliste qui a dérapé sur les gravillons (suite aux travaux de voirie Route de St Nizier), de ce fait son véhicule est hors d'usage.

✓ M. le Maire lui adressera une réponse par mail pour dire que cet accident est bien regrettable mais que le conducteur doit adapter sa vitesse afin de rester maître de son véhicule.

- Le bus des transports scolaires fait un arrêt à l'angle de la route de Courtes et de la route de St Nizier. Cet arrêt semble dangereux du fait que les voitures ont tendance à couper le virage, aussi il sera proposé au chauffeur de faire l'arrêt devant le préau de la mairie.

- Sur le projet de « modernisation de l'éclairage public », M. le Maire souhaite que le dossier avance ; il faut donc demander les informations complémentaires au SIEA. Mme Amandine Dupré signale que les ampoules « rue de l'Eglise » ne fonctionnent pas correctement → faire une demande d'intervention auprès du SIEA.

- Eglise : M. le Maire donne lecture d'un courrier de la chorale « chœur bressan » qui envisage de faire un concert à l'église de Courtes Vernoux le 10 décembre prochain.

✓ Compte-tenu de la nécessité de chauffer l'église, et des coûts de l'énergie en constante hausse, le Sivu Courtes Vernoux leur a demandé de payer une bouteille de gaz en dédommagement.

- M. Mickaël Grange a représenté la commune lors d'une réunion de pré-piquetage qui prévoit le renforcement de la ligne électrique depuis chez Mme Yvette Trompille jusque chez M. Gérard Rigaud.

- 24 personnes bénévoles étaient présentes au repas du fleurissement : la journée s'est bien passée.

➤ Le conseil municipal, à l'unanimité (10 voix/10), décide d'adopter le compte-rendu de la séance du 30 août 2022.

➤ M. le Maire demande l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour : convention d'adhésion au service de médecine actualisée » : accepté à l'unanimité (10 voix/10).

3. DELIBERATION TAUX « TAXE D'AMENAGEMENT »

M. le Maire rappelle que le taux actuel de la taxe d'aménagement est égal à 1 % et les abris de jardin soumis à déclaration préalable sont exonérés. Il liste les taux pratiqués dans les communes environnantes et demande l'avis de chaque élu.

- M. Jérôme Clerc propose une augmentation afin de suivre l'inflation.
- D'autres membres ne souhaitent pas ajouter une charge financière aux ménages.
- M. le Maire demande « le conseil municipal souhaite-t-il augmenter ou non le taux ? »

Le Conseil municipal, par vote à main levée (3/Abs – 6/oui – 1/non),

- ✓ Décide d'augmenter le taux,
- ✓ Fixe le taux de taxe d'aménagement à 1.5 % au 01/01/2023,
- ✓ Maintient l'exonération des abris de jardins/serres soumis à déclaration préalable (< 20 m2)

4. SUBVENTION DE LA REGION « FICHE PROJET »

M. Xavier Breton a récemment fait une présentation aux maires les programmes de subventions qui seront mis en place par la Région pour la période 2022/2026. Le « bonus ruralité » permet de soutenir l'investissement des communes de – 2 000 habitants, à hauteur maximum de 40 % pour un investissement de 250 000.00 €. Une fiche projet doit être déposée avant le 30/09/2022.

M. le Maire précise que l'opération « création d'un cheminement doux La Croisée » peut être éligible à cette subvention. Il rappelle que la commune a signé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADIA 01 qui doit présenter une ébauche et un chiffrage. Compte-tenu de la charge de travail pour répondre aux sollicitations de chaque commune, l'ADIA a transmis les différents éléments par téléphone.

Le conseil municipal, à l'unanimité (10 voix/10),

- ✓ Autorise le maire à compléter la fiche de recensement projet au titre du « bonus ruralité » et à la retourner à la Région avant le 30/09/2022 (voir fiche ci-jointe).

5. Voir paragraphe 2.

7. INFORMATION « REQUETE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF »

M. le Maire fait le compte-rendu de son entretien avec l'avocat de la collectivité :

- ✓ Les chances de gagner ce procès s'évaluent à 50 % pour chaque partie car l'aspect environnemental peut être mis en avant par le tribunal.
- ✓ La durée de la procédure est estimée entre 18 à 24 mois ».
- ✓ Une médiation est toujours possible entre la commune et le requérant : une aide du CAUE et de l'ADS pourraient lui permettre de déposer un permis de construire qui serait accepté.
- ✓ Une médiation est également possible entre les 2 parties devant le tribunal administratif : le coût financier d'une telle procédure étant financé à 50 % entre chaque.

7. OPERATION « SENTIERS DE NATURE »

M. le maire rappelle le mail transmis à chacun sur l'opération « sentiers de nature ». Un financement pouvant atteindre 80 %, peut être débloqué pour des projets type : sentiers de découverte, sentier d'interprétation, restauration de sentiers existants, aménagements, étude paysagère.

M. le Maire précise qu'une tournée des chemins ruraux avait été envisagée, mais pas réalisée faute de temps. L'intérêt pour la commune serait de rouvrir des chemins perdus et ainsi créer des circuits de randonnées.

- ✓ Les élus valident cette opération « sentiers de nature », ainsi une date sera arrêtée pour faire le point sur le terrain, puis sur le cadastre.

8. QUESTIONS DIVERSES.

* Par courrier, la préfecture demande la désignation d'un correspondant défense incendie : aucun élu ne se propose. M. le Maire va en désigner un.

* Lecture du mail d'un administré, propriétaire d'une résidence secondaire sur Courtes, qui se plaint de nuisances sonores difficilement supportables (bruit/résonnance en continu), qui semblent provenir d'une exploitation agricole proche.

M. le maire fera le nécessaire pour :

- ✓ Identifier la provenance du bruit et constater sur place la réalité des faits,
- ✓ Déterminer la responsabilité de chacun,
- ✓ Dialoguer pour aboutir à une négociation acceptable par chaque partie.

* Mickaël Grange rencontra Enedis le 07/10/2022 pour implantation d'un transformateur sur le site du GAEC P2MN.

* Mme Sandrine Charvet-D'Alberto informe également que Enedis envisage une mise en souterrain du réseau électrique « chemin de la petite Forêt » afin d'alimenter le nouveau site de la ferme musée de la Forêt.

* Le monastère de Brou va fêter son centenaire le 22/10/2022 à 17 h 30. M. le Maire sera présent et deux autres élus peuvent également participer à cette soirée.

* Fleurissement : Mme Sandrine Charvet-D'Alberto a transmis à Mme Papin des photos des massifs de la commune de Courtes afin de réaliser le diaporama présenté lors de la remise des prix. Plusieurs bénévoles préconisent de prévoir une réunion avant la commande des fleurs pour envisager au mieux la configuration des massifs.

* Déchets : Mme Sophie Cannard fait remarquer des difficultés dans le tri des emballages/cartonnettes/journaux. M. le Maire explique qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, de nouvelles consignes de tri seront appliquées, à savoir :

- ✓ Les déchets de tonte ne seront plus collectés en déchetterie mais devront être compostés,
- ✓ Chaque ménage disposera de 2 bacs collectés 1 semaine sur 2 : 1 bac « ordures ménagères » et 1 bac avec couvercle jaune pour la collecte emballages / cartonnettes / journaux.
- ✓ Il ne restera que la colonne « verre » sur le site du tri sélectif.

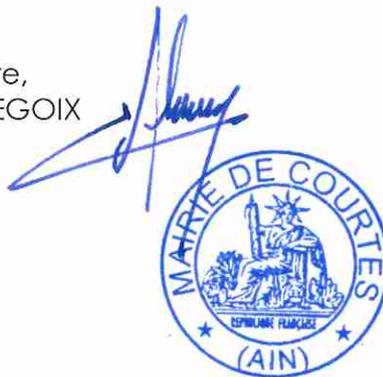
* La commémoration du 11 novembre aura lieu à Courtes avec la commune de Vernoux : horaire à définir avec la sté musicale Haute Bresse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La secrétaire de séance,
Amandine DUPRÉ



Le Maire,
T. PALLEGOIX



MAIRIE
21 Route de la Mairie
01560 COURTES

Liste des délibérations

Conseil municipal du 27 SEPTEMBRE 2022

D2022SEPT001	Taux de la taxe d'aménagement au 1er janvier 2023	Approuvée
D2022SEPT002	Convention d'adhésion au service de télémédecine actualisé au 1er janvier 2023	Approuvée

La secrétaire de séance,
A. DUPRÉ



Le Maire,
T. PALLEGOIX

